

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUILLET 2007

L'AN DEUX MILLE SEPT

LE DIX HUIT JUILLET A DIX HUIT HEURES TRENTE,

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-les-Bains s'est réuni publiquement, Salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, à la suite de la convocation adressée le 12 juillet 2007 et affichée le même jour, sous la présidence de **Monsieur Dominique DORD, Député-Maire.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

| | |
|---------------------------|------------|
| En exercice : | 35 |
| Présents : | 25 puis 24 |
| Porteur (s) d'un mandat : | 5 puis 6 |
| Absent (s) Excusé (s) : | / |
| Absent (s) : | 5 |

ETAIENT PRESENTS

M. DORD, M. GATHIER, M. MILETTO, Mme POGUET, Mme PETREL, Mme CHANTEREAU MENDOLA, M. BRUYERE, M. MESTELAN, M. FRUGIER, M. GRANGER, Mme BALABANIS, M. PIFFETEAU, Mme AUDENINO CAMPARDON, M. PHILIPPE (jusqu'au vote N°), Mme MOLLAR, M. BONNEMAYRE, M. GRUFFAZ, Mme CHARLETY, Mme CASANOVA, M. MISSUD, Mme AIMONIER DAVAT, Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. MAUCCI, Mme JACQUIER

AVAIENT DONNE PROCURATION

M. FOUCRY à Mme AUDENINO CAMPARDON
Mme DELACROIX DZIWINSKI à M. GATHIER
M. PHILIPPE à M. MILETTO (à partir du vote n°)
M. BUISSON à Mme POGUET
Mme VIAL à M. LE MAIRE
M. BOILEAU à M. MAUCCI

ABSENTS

Mme PENNET
Mme SAVONET
Mme BERT MARCAZ
M. CABON
Mme OLLIVIER

SECRETAIRE :

Mme CASANOVA

1. AFFAIRES FONCIERES - Constitution de servitudes réelles et perpétuelles sur la parcelle cadastrée Section BW n° 667 :

En vue de viabiliser un tènement parcellaire cadastré section BW n° 638, 642, 643, 644, 645, 646, 647, appartenant à Monsieur et Madame PARISE, le Conseil Municipal à la majorité, Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. MAUCCI (pouvoir de M. BOILEAU) et Mme JACQUIER s'étant abstenus, approuve d'établir gratuitement des servitudes voirie et réseaux sur la parcelle de terrain cadastrée section BW n° 667 appartenant à la Ville d'Aix les Bains.

2. URBANISME - Château de la Roche du Roi – Lancement de la procédure d'expropriation

Afin de tenter de sauvegarder cet élément majeur du patrimoine aixois, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le lancement d'une procédure d'expropriation à l'encontre du propriétaire, qui laisse l'édifice se dégrader depuis plusieurs années.

A l'issue de cette procédure, le bien serait cédé à un tiers présentant un projet viable, et permettant de mettre en valeur cet édifice.

3. URBANISME - Parking de la Chaudanne – Travaux de restauration et d'embellissement des façades - Autorisation de dépôt du PC

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la demande de dépôt du permis de construire relatif aux travaux à engager pour la rénovation esthétique du parking de la Chaudanne.

4. OFFICE DU TOURISME – Bilan annuel

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du bilan annuel de l'Office du Tourisme.

5. RENOVATION URBAINE - ANRU – Point d'information sur le dossier et approbation de deux chartes

Le projet de rénovation urbaine des quartiers du Sierroz et Franklin Roosevelt vise – sur 5 ans - à « dé-densifier » ces quartiers d'habitat social et relancer une politique d'habitat social qui prend en compte les objectifs du développement durable. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve la charte partenariale pour le relogement et la charte environnementale du projet ANRU.

6. PERSONNEL COMMUNAL - Engagement d'un apprenti au service électrique

Depuis de nombreuses années la Commune emploie et forme des apprentis au sein du service des Parcs et Jardins. Le nouveau responsable du service électrique propose d'accueillir un apprenti au sein du service, pour la préparation d'un diplôme de niveau IV (Bac professionnel).

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cet engagement.

7. TRAVAUX - Construction de l'Espace Puer – Approbation du principe et demande de subvention

Le Centre de loisirs et la maison de quartier des bords du lac et diverses associations occupent actuellement un bâtiment vétuste près du stade Garibaldi. La Société d'Aménagement de la Savoie et les services concernés ont élaboré un projet de reconstruction d'un bâtiment moderne. Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le projet, demande les subventions et autorise la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération.

8. TRAVAUX - Gai Taillis – Construction du Centre de Loisirs :

. Demande de subvention auprès du Conseil Général

A l'unanimité, le Conseil Municipal actualise la demande de subvention au Conseil Général de la Savoie pour les travaux d'extension et d'aménagement du centre de loisirs et valide les modalités de fonctionnement proposées par la Direction des Centres de Loisirs venant compléter le dossier de demande d'aide financière.

. Avenant 1 aux marchés de travaux

Des travaux supplémentaires dus à des difficultés imprévues liées au terrain d'assise du bâtiment en extension et à la structure du bâtiment existant, entraînent la passation d'avenants sur certains lots du marché de travaux de restructuration du centre aéré du Gai Taillis.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces avenants.

9. TRAVAUX - Centre d'Echange Intermodal – Aménagement des trottoirs secteur Sud – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget, une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser l'aménagement du trottoir au sud du périmètre de l'opération du Centre d'Echange Intermodal.

10. ATRIUM - Anciens Thermes Nationaux – Aménagement du Rez de Chaussée – 2^{ème} tranche – Avenants aux marchés de travaux

Des travaux supplémentaires de structure, de sécurité incendie et des modifications d'aménagements, nécessitent la passation d'avenants aux marchés de travaux de la 2^{ème} tranche d'aménagement du rez-de-chaussée des anciens Thermes Nationaux (ATRIUM). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer ces avenants.

11. ENVIRONNEMENT - Attribution de subventions pour l'utilisation d'énergies renouvelables dans l'habitat individuel – Adhésion au « Guichet Unique »

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au « guichet unique de proximité » avec le Département et la Région, pour le versement des aides à l'utilisation des énergies renouvelables.

12. FINANCES COMMUNALES - Décision Modificative n° 3 Budget Principal – Décision Modificative n° 2 Budget Eau et Budget Parkings et Mesures Comptables

La décision modificative n° 3 du Budget Principal s'élève à 5.258.738 euros. Elle comprend de nouvelles recettes : 20.000 euros du Conseil Régional pour les jardins familiaux, le versement de dotation de décentralisation des bibliothèques (6.859 euros) et des réaffectations de crédits disponibles : 50.000 euros des travaux de la Rue de Genève.

Des dépenses nouvelles sont ainsi inscrites au budget :

- 20.000 euros pour l'acquisition de mobiliers urbains (jardinières et bancs) pour le carrefour Rue de Genève / Rue du Commerce,
- 20.000 euros pour l'acquisition de jardinières qui seront mises à disposition des commerçants,
- 5.000 euros serviront à acheter une œuvre d'Ivan Zeitchak ...
- des subventions : 4.500 euros pour les aides accordées aux particuliers pour les installations solaires ou la récupération d'eaux pluviales, 3.300 euros pour les visites théâtralisées faites aux Thermes Nationaux .

Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. MAUCCI (pouvoir de M. BOILEAU) et Mme JACQUIER ayant voté contre, le Conseil Municipal approuve à la majorité la DM N°3 du Budget Principal.

Décision Modificative n° 3 Budget Eau :

Cette décision modificative n° 3 Budget Eau fait l'objet de transfert de crédit pour la réalisation de l'étude sur le réseau d'eau et les travaux réalisés par la CALB à la gare intermodale.

Cette DM N° 3 Budget Eau est adoptée à la majorité du Conseil Municipal, Mme DUMANDAG s'étant abstenue.

Décision Modificative n° 2 Budget Parkings :

Cette décision modificative comprend des écritures de régularisation d'amortissement et le transfert de crédit pour financer le remplacement d'un écran de contrôle au parking de l'Hôtel de Ville et le solde de l'étude sur le stationnement.

Cette DM N° 2 Budget Parking est adoptée à la majorité du Conseil Municipal, Mme DUMANDAG s'étant abstenue.

Mesures Comptables :

- L'amortissement sur un an de la subvention d'équipement accordée à la FAAC.
 - Correctif à la garantie d'emprunt accordée à l'OGEC Saint Joseph :
- La garantie d'emprunt votée au Conseil Municipal de Juin est modifiée dans son montant de 613.000 euros à 606.215 euros. Des échéances étaient intervenues avant l'approbation au Conseil Municipal.
- Remboursement à des particuliers des frais d'opposition de chèques volés au Musée Faure.
 - Frais de justice. Application des articles L 2123.34 et L 2123.35 du CGCT relatifs à la protection de la Commune accordée au Maire dans l'exercice de ses fonctions et prise en charge des frais de justice afférant aux procédures intentées contre lui.

- Mise en œuvre de la politique de la Ville : Convention de mise à disposition de service et de partenariat entre la Ville et la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget
Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention qui fixe le principe et les modalités de mise à disposition du service Politique de la Ville au bénéfice de la CALB pour la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire.
- Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations à l'emploi et au logement
En prolongement direct du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé le 16 mars 2007 avec l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général, et au vu de la note CIV du 9 mars 2006, il est demandé au Conseil Municipal de valider la candidature de la Ville pour conduire un plan d'action territorial de lutte contre les discriminations à l'emploi et au logement.

Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. MAUCCI (pouvoir de M. BOILEAU) et Mme JACQUIER s'étant abstenus, le Conseil Municipal à la majorité approuve ces diverses mesures comptables.

13. FINANCES COMMUNALES - Attribution des subventions aux associations prévues à la DM N° 3

Conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte l'attribution aux Associations des subventions.

14. FINANCES COMMUNALES - Titres en non valeur

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les titres en non valeur émis en 2006 concernant des remboursements de frais d'expertises et de déplacements de véhicules pour un montant total de 1.014,15 euros.

15. FINANCES COMMUNALES - Garantie d'emprunt au bénéfice de la Société d'Aménagement de la Savoie pour le financement de la ZAC des Bords du Lac

Mme DUMANDAG, M. SERRA, M. MAUCCI (pouvoir de M. BOILEAU) et Mme JACQUIER ayant voté contre, le Conseil Municipal accorde la garantie de la Commune à hauteur de 80 % pour l'emprunt souscrit par la SAS pour le financement de la ZAC des Bords du lac d'un montant de 6.500.000 euros.

16. SERVICE PUBLIC - Rapports annuels des délégués

Le Conseil Municipal prend acte de la communication faite du rapport annuel du délégué de Service Publics Locaux du Restaurant de la Plage.

La séance est levée à 22 h 30.

Dominique DORD
Député Maire d'Aix-les-Bains